

Les règlements du concours publicitaire

« Grévin fête la France » par Grévin Montréal

Le concours sera lancé sur la page Facebook du musée Grévin le 14 juillet 2021 à 12h.

La participation se fera sous le post Facebook de l'annonce du concours.

La date et l'heure limites de participation au concours est le 20 juillet 2021 à minuit.

Il y'aura un seul gagnant.

Les conditions de participation au concours :

- Le participant doit aimer la publication Facebook sur la page du Musée Grévin qui annonce le concours.
- Le participant doit mettre en commentaire sous la publication Facebook qui annonce le concours, son personnage préféré du musée.
- Le participant doit être résident au Québec.
- Le participant doit avoir 18 ans au moment de la participation au concours.

Admissibilité :

Le Concours est ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus au moment de leur participation, à l'exception des employés, représentants et mandataires de l'Organisateur, de leurs agences de publicité ou de promotion et des fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours, ainsi que des membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et des personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés.

Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le compte Facebook est indiqué sur les mentions j'aime et commentaires du Post Facebook.

Méthode d'attribution des prix :

La personne doit venir récupérer son prix à la billetterie du Musée Grévin. Adresse : Centre Eaton de Montréal, Niveau 2, 705, Rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec H3B 4G5.

Date limite de récupération du prix : 28 juillet 2021.

Le nombre, la description détaillée des prix offerts et la valeur de chacun d'eux :

- Un souper VIP pour 2 personnes au restaurant La Société d'une valeur de 200\$. (Valide jusqu'au 31 décembre 2022)
- Une visite VIP au Musée Grévin pour deux personnes : 69.48\$
- Un certificat pour une nuitée et un déjeuner au Sofitel de Montréal pour deux personnes d'une valeur de 359\$. (Valide jusqu'au 31 décembre 2022)

Valeur totale du prix : 628.48\$

Le lieu, la date et l'heure précise de la désignation du gagnant du prix :

Publication d'un Post pour annoncer le nom du gagnant sur la page Facebook du Musée Grévin. L'annonce se fera le 21 juillet 2021 à 17h.

Le média utilisé pour aviser les gagnants du prix gagné : Facebook. (Ce concours n'est pas commandité, endossé, administré ni associé d'aucune façon avec Facebook).

Attribution des prix :

Le gagnant sera sélectionné aléatoirement à l'aide d'un site de tirage au sort automatisé. Tout participant qui serait sélectionné au hasard dans le cadre de ce concours et qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité sera automatiquement disqualifié et une autre sélection au hasard aura lieu pour sélectionner un participant. Tout participant sélectionné qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité devra en informer les Organismes du concours dès qu'il sera contacté.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Advenant le cas où le gagnant ne pouvait accepter son prix, pour quelque raison que ce soit, il ne recevrait pas de compensation en échange et il ne pourrait pas transférer son prix à une autre personne; Toute personne gagnante devra avoir atteint l'âge de 18 ans en date de sa participation au concours, à défaut de quoi, elle ne pourra prendre possession de son prix.